

# African Agenda

ISSUE Vol. 22 No. 5 2019



## La Vision minière africaine : dix ans après

LA CONFÉRENCE SUR LE CLIMAT SE SOLDE PAR DES  
DIVERGENCES MAJEURES ENTRE LE NORD ET LE SUD

## **La Vision minière africaine, dix ans après: une histoire habituelle de grandes visions et de déficit dans la mise en œuvre**

L'adoption de la Vision minière africaine (VMA) a signifié un consensus africain contre le modèle de gouvernance minière imposé par la Banque mondiale dans le cadre de ses politiques de Programme d'ajustement structurel. Le bilan de 10 ans de mise en œuvre à travers l'Afrique est décevant, écrit \*Cornelius Adedze.

Depuis son adoption en 2009 par l'Union africaine, une multitude d'activités ont été menées en vue de soutenir et de garantir la réalisation de l'appel de ralliement de la VMA en faveur d'une "exploitation transparente, équitable et optimale des ressources minières (de l'Afrique) pour favoriser une croissance durable et un développement socio-économique à grande échelle".

Les indicateurs économiques et sociaux des pays africains, selon la VMA, ne se sont pas beaucoup améliorés par rapport aux richesses minières de la plupart des pays qui sont exploitées depuis les années précédant l'indépendance. Il était donc temps de " faire évoluer la politique minière au-delà des régimes consacrés à l'extraction des minéraux et au partage des revenus " et de mettre en place une gouvernance minière qui prend en compte de manière beaucoup plus large les minéraux et leur rôle essentiel dans l'éradication de la pauvreté, la croissance et le développement durables.

Au cours des dix dernières années, l'Union africaine a élaboré le programme de la VMA dans un certain nombre de documents clés, notamment le plan d'action de la VMA, le guide de la vision minière nationale et le cadre africain de gouvernance du secteur minier. Le Centre africain de développement minier (CADM) a été créé pour servir de centre de coordination continental pour la supervision du processus de mise en œuvre. Après dix ans d'existence, certains affirment que très peu de choses ont changé dans le secteur minier africain.

En novembre, la Commission de l'Union africaine a organisé un Forum africain sur l'exploitation minière à Accra, au Ghana, pour faire le bilan des dix ans d'existence de la VMA. Ce forum a rassemblé quelque 200 délégués issus des gouvernements, du secteur privé, des organisations de la société civile et des organismes intergouvernementaux tels que le PNUD, la CEA et la Banque africaine de développement.

La misère indescrivable est encore le lot de l'Afrique en dépit des richesses minérales qui ne se sont pas traduites par une amélioration de la vie des populations. Le VMA est censé être le catalyseur, le renversement de la situation, mais peu de choses ont été faites 10 ans après son adoption par les pays africains". Paul Msoma du CADM l'a noté dans son discours d'ouverture. Il s'est demandé si la richesse minière de l'Afrique, tout comme la richesse légendaire de Mansa Musa, resterait un mythe pour la génération actuelle d'Africains au lieu d'une source d'avantages pour eux.

Dans son discours d'ouverture, Antonio Pedro, directeur de la Commission économique pour l'Afrique, région Afrique centrale, a présenté un aperçu de l'expérience de mise en œuvre de la

VMA et a loué cette dernière comme une intervention importante et toujours pertinente dans le secteur minier africain, tout en soulignant qu'elle doit être "mise en œuvre de manière accélérée" si l'on veut que l'Afrique tire un maximum de bénéfices de l'exploitation de ses minéraux. Il a basé ses affirmations sur l'importance durable du programme de la VMA dans sa perception des tendances futures de l'utilisation des minéraux dans les économies et les sociétés. Les législations nationales et régionales, les politiques de conformité, le renforcement des institutions telles que le CADM, a-t-il noté, doivent être abordés avec tout le sérieux nécessaire par les pays africains au lieu de l'attitude peu enthousiaste qui règne actuellement à l'égard de la VMA.

Le plan d'action de la VMA adopté en 2011 résume l'agenda de la VMA en 9 points essentiels. Il s'agit des liens et de la diversification, de la recherche et du développement, de la mobilisation des investissements dans les mines et les infrastructures, de la gouvernance du secteur minier et des questions environnementales et sociales. D'autres sont les systèmes d'information géologique et minière, la gestion des revenus miniers et des rentes minières, l'exploitation minière artisanale et à petite échelle ainsi que la création de cadres humains et institutionnels qui garantiront le succès de la VMA.

De nombreux pays de l'Afrique subsaharienne ont procédé à des réformes juridiques dans le secteur minier au cours des dix années de la VMA, malheureusement, la plupart n'ont pas réussi à les mettre en œuvre. De l'Angola au Zimbabwe, la VMA a au moins permis de faire prendre conscience aux gouvernements africains qu'ils pouvaient gagner beaucoup plus qu'ils ne le font actuellement grâce à leurs ressources minières, d'où les tentatives de nombreux pays de réécrire leurs lois sur le secteur minier et de renégocier les accords miniers. En effet, des pays comme la Tanzanie, la Zambie et la RDC, mènent leurs propres batailles avec des compagnies minières comme Acacia et Glencore, entre autres, dans le but de maximiser les bénéfices de leurs ressources minières. Des efforts ont également été consentis par des pays d'Afrique de l'Est et des régions de la SADC pour mettre en place des cadres miniers régionaux.

Malgré ces efforts, il y a eu quelques revers. La concession accordée à Gold Fields Ghana (une grande multinationale d'exploitation de l'or) par le gouvernement du Ghana en 2016 en est un exemple typique. Le 29 mars 2016, Gold Fields a annoncé à Johannesburg qu'elle avait conclu des "accords de développement" avec le gouvernement du Ghana, faisant passer l'impôt sur les sociétés pour ses mines de Tarkwa et de Damang d'un taux de 35,0% à 32,5%, et la redevance d'un taux fixe de 5% à une échelle mobile à partir de 3%. La société a estimé que cela lui permettrait d'économiser 26 millions de dollars par an en paiements d'impôts et de redevances. Pour le Ghana, cela représente une perte annuelle de 26 millions de dollars en impôts et redevances provenant des mines Tarkwa et Damang de Gold Fields. Il s'agit d'un coup dur pour la VMA, sept ans après sa mise en œuvre.

L'évolution structurelle des économies minières de l'Afrique, de la dépendance de l'exportation de matières premières minérales à des économies intégrées et industrialisées, est au cœur du programme de la VMA. Malheureusement, les infrastructures pour les la production de minéraux bruts ont connu un essor au cours de cette période, même si aucun effort significatif n'a été consenti pour ajouter de la valeur à la chaîne des minéraux. La Guinée et le Ghana sont en tête de file à cet

égard depuis quelque temps en concluant des accords d'infrastructure en échange de minerai de bauxite avec la Chine. La Guinée et Pékin ont signé un accord en 2017 impliquant 20 milliards de dollars de prêts sur 20 ans en échange de bauxite. La Chine a conclu des accords similaires avec la République démocratique du Congo, la République du Congo et l'Angola. Le Ghana est le dernier à avoir également remis 5 % de ses réserves de bauxite à la Chine en échange de 2 milliards de dollars pour le développement des infrastructures.

D'autres domaines de la mise en œuvre de l'AMV n'ont pas fait l'objet d'une attention sérieuse, notamment le CADM lui-même, créé en 2013. Au cours de ses années de fonctionnement, le CADM a aidé certains pays à concrétiser leur vision minière nationale (VMN) et a collaboré avec des institutions telles que la Banque africaine de développement, la CEA, le PNUD, entre autres, afin de fournir le soutien financier et humain nécessaire par le biais du renforcement des capacités des pays africains dotés de ressources minières. Au cours de ses cinq premières années d'activité, le CADM a été financé en grande partie par l'Australie et le Canada, qui ont d'énormes intérêts miniers en Afrique et sont les principaux bénéficiaires du modèle minier déficient en vigueur. Le financement du CADM, un organisme essentiel au succès de la VMA, n'est donc pas apparu comme une priorité pour de nombreux pays africains. Selon les termes d'un ancien coordinateur du CADM, Kojo Busia, "l'Afrique a besoin d'institutions efficaces et de personnes hautement qualifiées" pour atteindre les objectifs de la VMA, mais il semble que les dirigeants africains n'aient pas réussi à investir dans ces domaines. L'UA a accepté que la Guinée soit l'hôte permanent du CADM. Jusqu'à présent, le soutien à cette initiative a été tiède. Seuls 2 (le Mali et la Guinée) sur les 15 pays qui doivent ratifier l'accord sur le CADM pour qu'il entre en vigueur l'ont fait jusqu'à présent.

Les groupes de la société civile africaine, y compris les syndicats, ont été au premier plan de la bataille pour faire fonctionner la VMA. Depuis la table de conception jusqu'à sa mise en œuvre et pendant dix ans, des groupes comme Third World Network-Africa (TWN-Africa), Southern Africa Resource Watch (SARW), Tax Justice Network-Africa (TJN-A), Zimbabwe Environmental Law Association (ZELA) et les principales OSC nationales du continent ont joué toutes sortes de rôles pour que la VMA soit en première ligne du programme de développement de l'Afrique. Il y a deux ans, la VMA était le thème de l'Indaba annuel de l'exploitation minière alternative à Capetown. Il est significatif que le bloc africain de Publiez ce que vous payez ait décidé de se pencher sur la VMA.

En octobre, des militants de la société civile africaine venus de toutes les régions du continent se sont réunis à Johannesburg pour faire le bilan des dix années d'existence de la VMA. Il y a cinq ans, une réunion de planification et de bilan similaire avait eu lieu à Lusaka pour marquer le 5<sup>e</sup> anniversaire de la VMA. Cette réunion a appelé les gouvernements africains à s'approprier la VMA en adoptant une approche plus sérieuse de la promotion et de la mise en œuvre de ses principes. À Johannesburg, si les organisations de la société civile réunies ont affirmé l'importance continue de la VMA, elles ont attiré l'attention sur certains des facteurs qui

entravent la mise en œuvre de son programme. Parmi ceux-ci, on peut citer l'incapacité des gouvernements à la populariser, à la nationaliser et à l'intégrer dans le programme de développement national, régional et continental. Claude Kabemba, directeur exécutif de SARW, hôte de la conférence de Johannesburg, a critiqué le "manque de volonté politique" des gouvernements africains. Il a déploré que "la protection des intérêts de nos pays et du continent" pour le plus grand intérêt des citoyens n'ait pas encore remplacé le motif du "profit d'abord" pour les intérêts politiques et les IDE.

Les questions essentielles au succès de la VMA qui ont été mises en évidence lors de la conférence des OSC de Johannesburg sont notamment la sensibilisation des gouvernements africains aux initiatives du secteur mondial des minéraux qui pourraient aller à l'encontre des objectifs de la VMA. Les gouvernements devraient donc éviter les accords bilatéraux et multilatéraux qui minent la VMA. Des lois harmonisées, cohérentes et coordonnées (régionales et continentales) doivent devenir la norme afin de mettre fin à la "course vers le bas", aux régimes miniers nationaux discriminatoires, visant à attirer les IDE qui ont abouti à la cession de concessions minières comme autant de cadeaux aux conglomérats miniers multinationaux. .

La volatilité des prix inhérente au marché mondial des produits de base doit également être prise en compte, sinon les gains perçus pourraient être érodés en peu de temps. Un appel a été lancé en faveur d'une collaboration efficace entre les multiples parties prenantes comme les OSC, le CADM, le Centre géoscientifique d'Arusha et les différents pays dotés de ressources minières afin d'assurer le partage des compétences et des informations entre autres.

En ce qui concerne la consolidation des efforts de la société civile pour soutenir la VMA, des appels ont été lancés pour l'arrêt de la signature de divers instruments de gouvernance des ressources naturelles d'origine étrangère, ce qui équivaut à un double emploi au lieu de travailler ensemble pour promouvoir l'initiative continentale.

Cependant, tous les militants des OSC ne soutiennent pas la VMA et hésitent même à la considérer comme un facteur de changement. Nnimmo Bassey, un militant du Nigeria, met en garde contre le fait de considérer la VMA comme autre chose qu'un "programme d'extractivisme modifié et ne présente pas l'Afrique comme un continent montrant des signes de participation aux efforts mondiaux visant à dépasser l'extractivisme". Ce qui est encore plus important c'est que les principales ONG internationales qui travaillent sur les questions relatives au secteur extractif en Afrique ont délibérément évité de soutenir l'agenda de la VMA ou de s'y associer, et continuent de travailler essentiellement à renforcer le paradigme que la VMA remet en question.

L'échec des pays africains à faire progresser de manière significative le programme de la VMA dix ans après est évident et décevant, mais la réalisation la plus importante a sans doute été sa pérennité et sa présence dans le courant dominant du discours politique africain et son reflet dans

les cadres politiques. Cela a contribué à légitimer une remise en cause des paradigmes qui ont sous-tendu les politiques de gouvernance minière dominantes, lesquelles ont été principalement bénéfiques aux entreprises à capitaux étrangers et à une couche étroite des élites africaines. La société africaine est de plus en plus favorable au programme de la VMA, l'évolution et les actions de ce groupe seront d'une importance capitale pour la mise en œuvre et le progrès au cours des dix prochaines années.

*\* Cornelius Adedze est le rédacteur de la revue African Agenda*

## UN COUP D'ŒIL SUR LA VISION MINIERE AFRICAINE

L'objectif principal et à long terme de l'AMV est de créer des conditions favorables à une "exploitation transparente, équitable et optimale des ressources minières [de l'Afrique] pour soutenir une croissance durable et un développement socio-économique à grande échelle". Les principales caractéristiques du secteur minier qui devraient contribuer à la réalisation de cet objectif sont décrites ci-après dans quelques grands domaines :

- (i) Un secteur minier africain axé sur la connaissance, qui stimule et contribue à la croissance et au développement à grande échelle d'un marché africain unique et qui est pleinement intégré à travers :
  
- (ii) des liens en aval dans le domaine de l'enrichissement des minéraux et de l'industrie ;
  
- (iii) des liens en amont dans les industries des biens d'équipement, des consommables et des services miniers ;
  
- (iv) des liens latéraux avec les infrastructures (électricité, logistique, communications, eau) et le développement des compétences et des technologies (DRH et R&D) ;
  
- (v) des partenariats mutuellement bénéfiques entre l'État, le secteur privé, la société civile, les communautés locales et d'autres parties prenantes ; et
  
- (vi) Une connaissance approfondie de son patrimoine minier.
  
- (vii) Un secteur minier durable et bien gouverné qui collecte et déploie efficacement les rentes de ressources et qui est sûr, sain, inclusif du point de vue du genre et de l'ethnie, respectueux de l'environnement, socialement responsable et apprécié par les communautés environnantes ;
  
- (viii) Un secteur minier qui est devenu un élément clé d'une économie africaine en voie d'industrialisation diversifiée, dynamique et compétitive au niveau mondial ;
  
- (ix) un secteur minier qui contribue à l'établissement d'une plate-forme d'infrastructure africaine compétitive grâce à la maximisation de ses liens économiques locaux et régionaux propulsifs ;
  
- (x) un secteur minier qui optimise et gère les ressources minérales limitées de l'Afrique et qui est diversifié, en incorporant à la fois des métaux de grande valeur et des minéraux industriels de moindre valeur, tant au niveau commercial qu'à petite échelle ;

- (xi) un secteur minier qui exploite le potentiel de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle pour stimuler l'esprit d'entreprise local/national, améliorer les moyens de subsistance et faire progresser le développement social et économique rural intégré ; et
- (xii) Un secteur minier qui est un acteur majeur sur des marchés de capitaux et de matières premières nationaux, continentaux et internationaux dynamiques et compétitifs.



## Principes clés de la vision et des groupes de programmes

La VMA est fondée sur les piliers fondamentaux suivants :

Optimiser la connaissance et les avantages des ressources minières limitées à tous les niveaux de l'exploitation minière et pour tous les minéraux ;

Exploiter le potentiel de l'exploitation minière à petite échelle pour améliorer les moyens de subsistance et son intégration dans l'économie rurale et nationale ;

Promouvoir les principes de développement durable fondés sur une exploitation minière responsable sur le plan environnemental et social, qui soit sûre et qui inclut les communautés et toutes les autres parties prenantes ;

Renforcer les capacités humaines et institutionnelles en vue d'une économie de la connaissance qui soutienne l'innovation, la recherche et le développement ;

développer une industrie minière africaine diversifiée et compétitive au niveau mondial, qui contribue à une large croissance économique et sociale par la création de liens économiques ;

Promouvoir un secteur minier transparent et responsable dans lequel les rentes de ressources sont optimisées et utilisées pour stimuler le développement économique et social au sens large ;  
et

Promouvoir la bonne gouvernance du secteur minier dans lequel les communautés et les citoyens participent aux actifs miniers et dans lequel la distribution des bénéfices est équitable.



Tags : Conférence des parties, Changement climatiques, CdP 25, TWN, CCNUCC, G77, Chine, Groupe africain, Pays en développement, Pays développés, Atténuation, Adaptation, Ambition, Financement à long terme, Accord de Paris, Volume 22.5

Tab : Autres

Picture : Climate change

## **La conférence sur le climat se solde par des divergences majeures entre le Nord et le Sud**

Les négociations des Nations unies sur le climat se sont achevées deux jours plus tard que prévu, le dimanche 15 décembre, mais certaines décisions clés n'ont pas pu être adoptées, principalement en raison de divergences d'opinion entre les pays développés et les pays en développement.

Certains des projets de décision ont été présentés par la présidence de la CdP 25 aux délégués lors de la plénière de clôture, mais comme ces projets n'ont pas obtenu le consensus de toutes les parties, ces points controversés de l'ordre du jour seront reportés à la prochaine CdP l'année prochaine pour la suite des travaux.

En outre, quelques projets de décision qui ont été présentés et soumis à la plénière pour adoption n'ont pas pu être adoptés en raison de désaccords sur ce qui avait été effectivement convenu lors des négociations de la veille.

La dernière séance plénière a marqué la clôture de la CdP 25, de la 15<sup>e</sup> session des parties au protocole de Kyoto (CMP 15) et de la 2<sup>e</sup> session de la Conférence des parties à l'accord de Paris (CMA 2).

Plus tôt dans la journée du lundi 9 décembre, l'organe subsidiaire de mise en œuvre de la CCNUCC et l'organe subsidiaire du conseil scientifique et technologique ont terminé leurs travaux et transmis des projets de conclusions à adopter par les organes respectifs de la CdP/CMP et de la CMA, laissant les questions controversées et épineuses à la présidence chilienne de la CdP.

Plusieurs décisions sur le financement, en particulier sur le financement à long terme, ont été traitées au cours de la première semaine dans le cadre de la CdP, par l'intermédiaire d'un groupe de contact qui a procédé à des consultations "informelles-informelles" directes entre les parties au cours de la deuxième semaine des négociations, puis à des consultations dirigées par la présidence.

Parmi les trois principaux points de l'ordre du jour qui ont révélé la divergence Nord-Sud entre pays développés et pays en développement, il y avait le financement à long terme, la révision du mécanisme international de Varsovie sur les pertes et dommages et l'article 6 de l'accord de Paris traitant des approches et des mécanismes commerciaux et non commerciaux.

Le principal désaccord entre les pays développés et les pays en développement ont porté sur la pression exercée par la plupart des pays développés sur l'ensemble des pays, pour le relèvement du niveau d'ambition en matière de réduction des émissions (ou d'atténuation) tout court.

Si le Nord parle d'ambition (par laquelle il entend l'ambition en matière d'atténuation), le Sud souligne sa frustration de ne pas recevoir les fonds dont il a besoin pour l'atténuation ou l'adaptation, mais les pays en développement sont également poussés à rendre compte de leurs obligations en matière d'atténuation sous le terme de "transparence", sans pour autant prendre en compte les ambitions correspondantes concernant les fonds à fournir aux pays en développement.

Certains pays en développement ont fait remarquer que les pays développés semblaient avoir de l'ambition dans la rhétorique mais pas dans la pratique, car l'aspect la plus important de la mise en œuvre repose sur les moyens de financement. Il sont nombreux à considérer que le Nord révèle son hypocrisie, en affichant de fausses ambitions pour apaiser leur public, mais il n'est pas disposé à fournir les moyens de mise en œuvre aux pays en développement.

Les pays en développement ont également répondu en déclarant que le principe des "responsabilités communes mais différenciées" (CBDR) doit être respecté et que la CCNUCC et l'accord de Paris ne doivent pas être uniquement axés sur l'atténuation. Ils ont également affirmé que ce qui importe le plus pour les pays en développement, ce sont les moyens de mise en œuvre nécessaires, notamment le financement, le transfert de technologies et le renforcement des capacités, afin qu'ils puissent répondre à leurs besoins en matière d'atténuation et d'adaptation. Ils réclament également un mécanisme efficace de gestion des pertes et des dommages afin d'éviter, de minimiser et de traiter les impacts du changement climatique.

Les pays en développement et leurs différents sous-groupes ont critiqué les pays développés pour ne pas avoir respecté leurs obligations par rapport à leurs propres engagements en matière d'atténuation et surtout pour avoir tenté de se soustraire à leurs obligations envers les pays en développement aux termes de la Convention. Ils ont estimé que les pays développés tentaient plutôt de transférer une plus grande partie de leurs obligations aux pays en développement par le biais d'obligations strictes en matière de rapports et d'évaluation ou de bilan de leurs mesures d'atténuation. Dans l'intervalle, les ressources financières nécessaires n'ont pas été fournies, notamment en ce qui concerne le transfert de technologie qui a été rétrogradé. La confrontation la plus dramatique lors de la dernière séance plénière de clôture a eu lieu pendant les discussions sur le financement à long terme, qui était un point à l'ordre du jour de la CdP.

### **Financement à long terme**

Lorsque la présidence de la CdP 25 a soumis le projet de décision sur le financement à long terme à l'examen des Parties pour adoption, un paragraphe critique du projet de décision a seulement

noté "l'importance de la poursuite des discussions sur le financement climatique à long terme" et que les Parties décideront "d'examiner la question (du financement à long terme) ..." lors de la CdP 26 l'année prochaine, en précisant qu'il n'était pas certain que le point relatif au financement à long terme serait un point permanent à l'ordre du jour de la CdP après 2020.

Le groupe africain a soulevé des objections et a été soutenu par d'autres pays en développement, y compris le groupe arabe et les pays en développement aux idées similaires, qui ont maintenu que lors des négociations de la nuit précédente (samedi 14 décembre) sur ce point, il y a été convenu d' "affirmer l'importance du financement de la lutte contre le changement climatique, et que la question continuerait à faire l'objet de discussions dans le cadre de la CdP.

Entre-temps, certains pays développés, menés par les États-Unis, l'Union européenne, le Japon, le Canada et l'Union européenne, ont rétorqué qu'aucun accord de ce type n'avait été conclu lors des négociations et plusieurs d'entre eux ont déclaré que le projet de décision présenté par la présidence de la CdP 25 était conforme à leur compréhension des résultats des négociations.

De nombreux pays en développement ont été visiblement contrariés par les efforts des pays développés pour abandonner l'idée d'un financement à long terme dans le cadre du programme de la CdP . Ils estiment que si les pays développés ont utilisé une rhétorique de grande ambition, c'est uniquement pour l'atténuation visant les pays en développement mais ils ne sont pas prêts à discuter de la source de financement, afin d'aider les pays en développement dans la mise en œuvre de leurs efforts d'atténuation et d'adaptation.

Compte tenu des divergences de vues sur la question, le président de la CdP n'a eu d'autre choix que d'invoquer l'article 16 du règlement intérieur de la CCNUCC qui prévoit que "tout point de l'ordre du jour ... dont l'examen n'a pas été achevé au cours de la session est automatiquement inscrit à l'ordre du jour de la session ordinaire suivante ..." .

Le représentant de l'Égypte, s'exprimant au nom du groupe Afrique, a déclaré qu'il était "regrettable et décevant" qu'il n'y ait pas de décision pour poursuivre les discussions sur le financement à long terme dans le cadre de la CdP après 2020 et a déclaré qu'il était "vraiment surprenant que nous ne soyons même pas d'accord pour affirmer l'importance du financement du climat", tout en ajoutant que cela devenait "inquiétant pour bon nombre de pays" ... " .

Il a en outre souligné que lorsque les pays développés ont demandé aux pays en développement " de rehausser leur ambition, et de prendre davantage de mesures, d'être plus transparents (dans leurs rapports sur les actions), de payer davantage de leur poche pour l'adaptation ", il s'agissait d'un " message très malheureux envoyé à la CdP qui appelle à l'ambition " alors que " nous ne sommes même pas en mesure d'affirmer ou même de décider de poursuivre les discussions sur le financement de la lutte contre le changement climatique " .

Par ailleurs, l'Égypte a déclaré que lorsque "nous avons ratifié l'accord de Paris, nous n'en sommes pas sortis et nous nous sommes engagés à le respecter et à adhérer à la convention", tout en ajoutant que "nous ne faisons pas marche arrière et nous ne revenons pas sur nos engagements, mais il semble que ce ne soit pas le cas pour toutes les parties". En réponse aux pays développés qui réclamaient "plus d'ambition" et "la prise en compte de l'urgence climatique", le groupe Afrique a déclaré que "nous ne sommes pas ici pour faire de belles déclarations et applaudir de belles paroles", mais "nous sommes là pour travailler et nous assurer que nous proposons le bon paquet pour renforcer l'ambition et faire avancer les choses", en précisant qu'il était très évident que lorsqu'il s'agissait de questions de financement, de transfert de technologie ou de renforcement des capacités, il n'y avait "que très peu de place pour les discuter voire les affirmer".

### Un langage fort

Le groupe Afrique a déclaré catégoriquement qu'il voulait "faire savoir qu'il reviendra sur ce point de l'ordre du jour (sur le financement à long terme), non pas dans un langage très bénin appelant simplement à affirmer ou à demander que les discussions se poursuivent" mais dans un "langage fort" qui indiquerait clairement que "le financement du climat est une composante essentielle de toute ambition, en particulier en Afrique".

Les sentiments du Groupe Afrique ont été repris et soutenus par d'autres pays en développement, notamment le Groupe arabe et les pays en développement ayant la même optique.

Une autre question importante qui a beaucoup retenu l'attention lors des négociations de Madrid a été la décision sur la révision du Mécanisme international de Varsovie sur les pertes et dommages (MIV), qui a abouti à l'adoption d'une décision positive importante pour les pays en développement, principalement grâce au travail acharné et aux efforts conjoints des pays en développement sous l'égide du G77 et de la Chine.

La décision adoptée prévoit, entre autres, un texte qui "recommande vivement le renforcement des mesures et du soutien, selon les besoins, notamment en matière de financement, de technologie et de renforcement des capacités, en faveur des pays en développement particulièrement vulnérables aux effets néfastes du changement climatique, afin d'éviter, de réduire au minimum et de traiter les pertes et les dommages liés aux effets indirects du changement climatique".

Le G77 et la Chine avaient déposé une proposition beaucoup plus forte demandant aux pays développés "un financement, une technologie et un renforcement des capacités adéquats, facilement accessibles, à l'échelle, nouveaux et supplémentaires, prévisibles... pour faire face aux pertes et aux dommages" mais en raison de l'opposition des pays développés, en particulier des États-Unis, la décision finale est une version très édulcorée de la proposition initiale. Les États-Unis ne voulaient pas qu'une "bifurcation" des responsabilités soit attribuée aux seuls pays développés.

## **Création**

La décision adoptée, entre autres, a convenu de la création, dans le cadre du MIV, du "réseau de Santiago pour prévenir, réduire au minimum et traiter les pertes et dommages ... afin de favoriser l'assistance technique des organisations, organismes, réseaux et experts concernés, pour la mise en œuvre des approches pertinentes aux niveaux local, national et régional, dans les pays en développement qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes du changement climatique".

Cependant, une question qui n'a pas pu être résolue à Madrid est celle de la gouvernance du MIV. Les pays développés voulaient que le MIV soit placé exclusivement sous la gouvernance de la CMA (parties à l'accord de Paris), tandis que les pays en développement voulaient que le MIV soit également placé sous la gouvernance de la CdP.

Dans la décision adoptée, il a été noté que "les discussions relatives à la gouvernance du MIV se poursuivront ...( en novembre 2020)". Cette question doit donc être tranchée l'année prochaine.

En réponse à la décision de gouvernance du MIV, le G77 et la Chine ont noté que "les discussions sur cette question lors de la CdP25 et de la CMA2 n'ont produit aucun résultat et que ces discussions ne préjugent pas d'un examen ultérieur de cette question dans le cadre de la CdP et de la CMA".

Tuvalu, dans une réponse ferme à la question de la gouvernance, a déclaré que la décision "ne suggère pas que la CdP n'a pas de rôle permanent" puisque c'est "la CdP qui a établi le MIV". Il a également fait observer que "pendant les consultations, une partie (en référence aux États-Unis) qui a insisté pour que le MIV ne fonctionne que dans le cadre de l'accord de Paris, ironiquement ou stratégiquement, ne sera pas partie à l'accord de Paris", et ajouté que "s'ils obtiennent ce qu'ils veulent, ils se laveront les mains en aidant les pays qui seraient touchés par le changement climatique". Il a en outre souligné que "c'est une tragédie et une adversité pour les millions de personnes qui subissent déjà les effets du changement climatique". Nier ce fait pourrait être interprété comme un crime contre l'humanité", ce qui a suscité les applaudissements des participants présents dans la salle plénière.

## **Article 6**

L'une des négociations les plus controversées et les plus complexes des pourparlers a porté sur l'article 6 de l'accord de Paris, qui traite des mécanismes commerciaux et non commerciaux et prévoit de nombreuses sous-questions, notamment le financement de l'adaptation, la comptabilisation des émissions, l'atténuation globale des émissions mondiales, la transition des activités du protocole de Kyoto du mécanisme de développement propre, etc. qui sont essentiellement techniques.

Malgré les négociations intenses qui ont eu lieu pendant ces deux semaines, les parties n'ont pas pu aboutir à un accord sur les nombreuses questions et n'ont réussi à adopter qu'une décision de procédure dans le cadre de la CMA, qui enjoint l'organe subsidiaire du conseil scientifique et technologique de poursuivre l'examen et l'adoption par la CMA de décisions l'année prochaine, "sur la base de projets de textes de décision" qui ont été préparés par la présidence à Madrid, tout en "reconnaissant que ces projets de textes ne représentent pas un consensus entre les parties".

*\*Un rapport de TWN sur la conférence de Madrid*